

Fiche thématique

Économie circulaire



Les ressources naturelles (minéraux, combustibles, bois...) sont limitées et fortement surexploitées. Depuis 1980, la quantité de ressources consommées par l'humanité a presque doublé, dépassant largement la capacité de régénération de la planète. Chaque année, le *jour du dépassement* symbolise cette pression : en 2023, il est tombé le 2 août. Cette surexploitation concerne aussi bien les ressources non renouvelables (énergies fossiles, métaux) que renouvelables (bois, poissons), exploitées au-delà de leur renouvellement naturel.

Dans les quartiers prioritaires, les habitants connaissent souvent une « sobriété subie » liée à leur faible pouvoir d'achat. Ils pratiquent déjà, parfois sans le nommer, des gestes d'économie circulaire (réparation, troc, échange). **L'enjeu est de transformer cette contrainte en « sobriété choisie »,** permettant un meilleur accès à des logements, biens et services durables et de qualité.

L'économie circulaire propose un modèle alternatif à l'économie linéaire (« extraire, fabriquer, consommer, jeter »). Elle vise à préserver les ressources, réduire les déchets et créer des emplois locaux. Elle repose sur plusieurs axes : approvisionnement durable, écoconception, économie de la fonctionnalité (privilégier l'usage à la possession), consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réparation, garantie), réemploi et recyclage.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020) marque une étape importante. Elle s'organise autour de cinq priorités : sortir du tout jetable, mieux informer les consommateurs, encourager le réemploi solidaire, lutter contre l'obsolescence programmée et favoriser une meilleure production.

Dans les quartiers prioritaires, l'économie circulaire se traduit par des actions variées : valorisation des matériaux lors des projets de rénovation urbaine (NPNRU), ateliers d'auto-réparation (vélos, électroménager), gestion des déchets (recycleries, ressourceries), compostage collectif, valorisation des biodéchets dans l'agriculture urbaine, lieux de seconde main (magasins solidaires, ateliers de transformation).

Ces initiatives apportent de nombreux bénéfices : emplois non délocalisables, économies pour les ménages, réduction des déchets, mais aussi création de lien social. Elles participent ainsi à une transition écologique plus juste et à l'amélioration du cadre de vie. Le programme « Ville durable et solidaire » et le club ANRU+ ont d'ailleurs identifié deux axes prioritaires pour l'innovation en quartiers : les ressourceries et le réemploi des matériaux issus des déconstructions.



Partenaires mobilisables

- [**Accorderie**](#) : favorise l'échange de services entre habitants sans argent, renforçant la solidarité locale.
- [**Bailleurs sociaux**](#) : mènent des actions de réduction des déchets et de réemploi
- [**Magasins de seconde main**](#)
- [**Matériauthèques**](#) : collectent et redistribuent des matériaux de construction pour limiter le gaspillage.
- [**Recyclerie**](#) : récupère, répare et revend des objets à bas prix
- [**Réseau compost citoyen**](#) : développe le compostage de proximité et la valorisation des biodéchets.
- [**Réseau national des ressourceries et des recycleries**](#) : structure et promeut les activités de réemploi et de recyclage solidaire.



Outils et ressources

- [**L'économie circulaire pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**](#) (ADEME, 2021)



Retour(s) d'expériences

- [**Une ressourcerie-friperie à Château-Thierry**](#) (IREV, CRPV des Hauts de France, 2021)



Pour aller plus loin

- [**Les docs de la journée... "Économie circulaire et quartiers populaires"**](#) (LaboCités, CRPV Auvergne-Rhône-Alpes, 2019)
- [**Des matières premières épuisables : vers l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires**](#) (IREV, CRPV des Hauts-de-France, 2021)
- [**Innovation sociale, économie circulaire et quartiers**](#) (Réso Villes, CRPV Bretagne Pays de la Loire 2017)
- [**L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain**](#) (ANRU 2020)